

• (4.30 p.m.)

Le ministre conçoit, sans aucun doute, que ces prêts diffèrent de ceux qu'on accorde aux hommes d'affaires. Il y a toujours eu des faillites commerciales et agricoles à profusion, mais, de fait, les montants perdus sur les prêts agricoles sont minimes. Voilà la différence réelle. En conséquence, je soutiens que le ministre devrait répondre maintenant à cette question, pour mettre fin à ce verbiage et m'épargner de nouveaux efforts. Autrement, chaque fois qu'un décret du conseil sera adopté, je me demanderai sur quelles normes s'est-on fondé pour établir le taux d'intérêt, pourquoi le gouvernement l'a-t-il haussé, et comment pourrait-on le réduire. Me mettant pour quelques instants dans la peau d'un emprunteur possible, je demande égoïstement pourquoi je paierais un tel taux d'intérêt?

L'hon. M. Olson: Pour aider le député, je dirai que j'ai clairement expliqué dans mon discours hier que les taux seront établis selon que la garantie sera offerte au même niveau à toutes les institutions. Il pourrait y avoir deux taux, mais ici, ce qui compte c'est la simplicité. Nous voulons qu'il soit facile pour le cultivateur de demander ce genre de prêt. Les taux seront fixés pour des périodes déterminées et tout emprunteur éventuel saura exactement quel est le taux de cette période. Le rajustement ne se fera pas plus souvent qu'une fois par trimestre et si, quatre fois par an, le député veut me demander, ou demander au ministre des Finances quel est le taux régnant, cela ne nous ennuiera pas du tout de lui répondre.

M. Korchinski: Très bien, monsieur le président. Le ministre dit qu'il y aura deux taux, dont un pour les terrains. A quoi s'appliquera l'autre? Y aura-t-il des taux différents pour les terrains, les machines, le bétail et ainsi de suite?

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. On se demandait s'il y aurait une multiplicité de taux. Le député a dit que différents taux pourraient s'appliquer aux machines, au bétail, aux terres, et ainsi de suite. A mon avis, puisqu'une nouvelle disposition, qui équivaut presque à un nouveau principe, sera contenue dans ce bill, touchant son utilité quant à l'achat de terres, il est possible, à cause de différences dans la durée des prêts, que soient établis deux taux, mais pas davantage. Nous voulons que la loi demeure simple. En effet, dans le passé, la disposition a eu du succès parce qu'elle était facile à appliquer.

[M. Korchinski.]

Je devrais peut-être profiter de l'occasion pour répondre à certaines des questions du député. Il importe que cette mesure législative soit adoptée. Il importe aussi que soient adoptés le projet de loi modifiant la loi sur le crédit agricole, ainsi que le projet de loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, mais il appartient aux députés de choisir le moment. A titre de ministre de l'Agriculture, je crois que les projets de loi concernant l'agriculture sont plus importants que tous les autres. Toutefois, la Chambre compte des ministres et des députés qu'intéressent d'autres champs d'activité et ils ont également des droits ici. N'oublions pas qu'il existe d'autres mesures législatives très urgentes qui portent sur d'autres questions.

Selon le député, le projet de loi était une échappatoire. Il prétend qu'une telle disposition permet d'obtenir du crédit grâce à l'échappatoire que laisserait le règlement de la Société. Je ne partage pas son avis, car je ne crois pas que la cote de crédit de l'emprunteur serait changée. Il existe certaines règles compliquées—la rentabilité de l'entreprise par exemple—qu'impose la Société du crédit agricole et qui ne serait peut-être pas imposées aux termes de cette mesure législative. Je suis heureux que mon honorable ami soit d'accord là-dessus. Quant à moi, je ne trouve pas que la Société du crédit agricole offre ici une échappatoire car, à mon avis, ce terme n'est pas celui qui convient dans ce cas-ci.

M. Korchinski: Ce terme, si j'ai choisi de l'employer, monsieur le président, c'est que j'ai le droit d'établir mes propres définitions d'après ma façon de voir les choses. Le ministre a bien voulu répondre à certaines de mes questions mais, à mon avis, il a embrouillé les choses encore davantage. J'ai demandé s'il y aurait deux taux d'intérêt, et il a répondu qu'il y aurait des taux multiples.

L'hon. M. Olson: J'ai dit qu'il n'y aurait pas de taux multiples.

M. Korchinski: Il y aura deux taux. Demeurons-en là. Apparemment, le ministre est incapable de me donner une réponse non équivoque. S'il le peut, qu'il le fasse tout de suite. Il y aura donc au moins deux taux. Si, pour acheter du terrain, je veux obtenir un prêt qui sera remboursable sur une période de sept ou huit ans et si, en même temps, j'ai droit à un prêt du même genre pour l'achat de machines, pourquoi devrais-je payer des taux différents pour les deux prêts? Ce serait moi qui obtiendrait les deux prêts et, dans les